

Mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le contrôle des circulaires

présenté par Annie Beaulieu

Les temps changent, et l'environnement et les changements climatiques sont de plus en plus préoccupants. On peut vouloir faire les bons choix dans sa vie quotidienne, mais certains de ces choix sont faits pour nous. L'un d'entre eux : la distribution généralisée des sacs en plastique contenant de nombreux dépliant publicitaires. Un sac par semaine, c'est 52 sacs par année.

Cinquante-deux fois pendant l'année, je prenais le sac qui était déposé devant ma porte et je l'envoyais dans le bac de recyclage, en prenant bien soin de le vider de son contenu. Un jour, j'ai appris qu'on pouvait apposer un autocollant sur sa boîte aux lettres pour cesser de le recevoir. J'en ai fait la demande le plus tôt possible, et je l'ai apposé dès son arrivée. Ce faisant, je me suis demandé combien de personnes allaient simplement continuer de prendre le sac déposé à leur porte, le vider de son contenu (ou pas, le rendant ainsi impossible à recycler) et le mettre au bac de recyclage. Ne serait-il pas plus simple, et plus juste, que les personnes qui souhaitent consulter les circulaires apposent un autocollant les autorisant?

Je crois que la Ville de Montréal devrait adopter une réglementation exigeant que les sacs de dépliant publicitaires (Publisac) soient **distribués uniquement à ceux et celles qui souhaitent le recevoir et apposent un autocollant autorisant leur distribution.**

Il est également de mise de réduire la quantité de plastique produit et utilisé dans notre société. J'ai cessé d'utiliser des pailles et des ustensiles de plastique depuis un bon moment déjà. Il serait bon d'interdire que les circulaires soient emballées dans du plastique. On a beau dire qu'il s'agit de plastique recyclé, mais il est impossible que ce soit du plastique recyclé à 100 %.

Certains affirment que les sacs de plastique sont utilisés pour protéger les circulaires. C'est peut-être vrai, mais les personnes qui les consultent vont les ramasser assez rapidement pour qu'elles ne soient pas trop abîmées si elles sont emballées autrement.

Je crois qu'il faudrait **interdire que les circulaires soient distribuées dans du plastique.**

Enfin, il est important de faire appliquer la réglementation. L'autocollant interdisant la distribution des circulaires à un endroit est bien utile... s'il est respecté. À bien des endroits, j'ai vu des circulaires devant une porte où est clairement apposé un autocollant.

À quoi bon adopter un règlement s'il n'est pas appliqué? Je crois qu'il faudrait que les règlements éventuellement adoptés **soient dûment appliqués, par exemple par des amendes sévères et dissuasives.**

Voilà mon opinion sur la question des dépliants publicitaires. Merci de donner à la population l'occasion de se faire entendre.

#### Récapitulation des recommandations :

1. Les circulaires devraient être distribuées uniquement à ceux et celles qui souhaitent les recevoir et qui apposent un autocollant autorisant leur distribution.
2. Il faudrait interdire que les circulaires soient distribuées dans du plastique.
3. La réglementation éventuellement adoptée devrait être dûment appliquée, par exemple par des amendes sévères et dissuasives.

#### À propos de l'autrice :

Annie Beaulieu est traductrice de métier, féministe et préoccupée par l'environnement. Née à Baie-Comeau, elle a grandi à Rimouski, puis a fait ses études à Montréal, où elle est demeurée par la suite. Elle essaie de faire les bons choix pour l'environnement, mais ce n'est pas toujours facile.